

Chantier d'insertion

Convention entre La Ville de Riom et Passage plus

AVENANT 1

Entre les soussignés

La Ville de Riom, domiciliée 23 rue de l'Hôtel de Ville à Riom représentée par son Maire **Monsieur Pierre PECOUL**, autorisé par une délibération du conseil municipal en date du 24 mars 2016,

d'une part

Et

INSERFAC, Association loi 1901, domiciliée 27 rue Georges BESSE, 63100 CLERMONT-FERRAND représenté par **Monsieur Alain CHAPELON**, son Président

d'autre part

Il a été convenu et réciproquement accepté ce qui suit :

ARTICLE 1° : La Ville de Riom confie à Passage Plus, par convention du 23 décembre 2013, une mission d'encadrement d'un chantier d'insertion employant un encadrant technique pédagogique et social, une accompagnatrice, un assistant pédagogique et huit salariés polyvalents en CUI-CAE (contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement vers l'emploi) sur la commune de Riom afin de remplir deux objectifs :

- permettre l'insertion professionnelle de personnes en difficulté dont certaines seraient issues des gens du voyage installées sur le territoire communautaire,
- mener à bien les missions pour la Commune.

Au terme d'une procédure de fusion absorption prenant effet au 1^{er} janvier 2015, l'association INSERFAC s'est substituée à l'association PASSAGE PLUS.

En conséquence INSERFAC, se substitue à PASSAGE PLUS dans les droits et obligations issus de la convention susnommée.

ARTICLE 2° : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait de bonne foi entre les parties

A Riom, le 24 mars 2016

Le Président de INSERFAC

**Le Maire de Riom,
Président de Riom Communauté,**

Alain CHAPELON

Pierre PECOUL